

| | |
|---------------------|------------------------------------------------------------------------|
| Zeitschrift: | Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française |
| Herausgeber: | Le messager suisse |
| Band: | 34 (1988) |
| Heft: | 11 |
| Rubrik: | Chronique fédérale |

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Chronique fédérale

par Raymond Gremaud



Les enjeux - émotionnels ! - du 4 décembre

Emotions garanties ! Conseil fédéral et Parlement disent trois fois non aux trois initiatives populaires qui seront soumises au peuple et aux cantons le 4 décembre prochain. Mais les auteurs des initiatives marchent autant aux sentiments irrationnels qu'aux arguments. Comment tranchera le souverain ? Ce qui frappe, c'est le poids des enjeux. D'où l'importance de sa réponse.

La terre à celui qui l'exploite

L'initiative « ville-campagne » prévoit que les biens-fonds ne pourraient plus être acquis que pour un usage personnel dont le besoin est prouvé, ou en vue d'aménager des logements à des prix avantageux. Elle exclut les placements de capitaux dans les immeubles et réserve les acquisitions de biens-fonds ruraux à celui qui les exploite lui-même. L'initiative stipule que leur prix ne saurait dépasser le double de leur valeur de rendement. Important ! A défaut d'une législation dans les six ans, ce sont les tribunaux civils qui appliqueront les dispositions de l'initiative.

Le comité d'initiative justifie cette réforme radicale par le fait que la situation actuelle du marché immobilier est « intenable ». Il entend éloigner les spéculateurs du marché et créer ainsi « les bases d'une protection de l'environnement efficace ».

Si le Conseil fédéral partage certains buts de l'initiative, il s'oppose résolument à ce texte. Il objecte que celui qui crée une entreprise devrait acheter lui-même les locaux nécessaires. En a-t-il toujours les moyens ? Le Conseil fédéral déplore que le droit des particuliers d'hériter des terrains et des maisons soit fortement restreint alors que les sociétés anonymes et les fondations pourraient conserver les immeubles acquis. Il regrette aussi que l'initiative favorise la construction de maisons individuelles, gourmandes en terrain, et freine les habitats groupés.

Selon le Conseil fédéral, le projet serait néfaste pour l'agriculture. C'est ainsi qu'une exploitation devrait être vendue si aucun héritier ne peut y travailler lui-même. Cela étant, une large part du patrimoine paysan risque de ne plus être correctement entretenu.

Trop absolue, développant des effets pervers aux yeux du Conseil fédéral et du Parlement, l'initiative n'en soulève pas moins un problème réel. D'où des projets que le Conseil fédéral juge préférables : révision du droit de bail, de la loi sur l'aménagement du territoire et nouveau « code rural ». L'Administration fédérale cherche en outre à encourager l'investissement du 2^e et du 3^e pilier de la prévoyance sociale pour l'accès à la propriété de logement.

40 heures, oui, mais comment ?

L'initiative « pour la réduction de la durée du travail » vise à réduire, dans un premier temps, la semaine de travail à 40 heures, sans diminution du salaire. Elle entend faire participer les travailleurs aux avantages découlant de l'accroissement de la productivité et contribue à assurer le plein emploi. En 1976, une initiative pour la semaine de 40 heures avait été refusée par 1 315 822 non contre 370 228 oui.

Le comité d'initiative constate que les durées maximales du travail varient de 42 à 60 heures par semaine, selon les professions. Il estime que le régime de 40 heures est possible pour tous, puisque les entreprises où l'on pratique déjà cet horaire affrontent la concurrence internationale. Conseil fédéral et Parlement estiment aussi qu'il convient de faire bénéficier les travailleurs d'une part équitable de l'accroissement de la productivité. Mais ils soulignent que les négociations collectives sont mieux à même de parvenir à des accords qui tiennent compte tant des besoins des entreprises que des revendications des travailleurs. A leur avis, le régime actuel est préférable, qui permet aux travailleurs de choisir entre plus de vacances, de congés de formation, une retraite anticipée ou une augmentation de salaire.

Odeur de xénophobie

La sixième initiative contre la « surpopulation étrangère », intitulée « pour la limitation de l'immigration » restreint les immigrations jusqu'à ce que la Suisse — 6,6 millions d'habitants — retourne à une population totale de 6,2 millions d'habitants. Par la suite, les immigrants ne devraient pas dépasser le nombre des étrangers ayant quitté le pays l'année précédente. Le projet soumet également les réfugiés, les saisonniers et même les frontaliers à sévère limitation. Il faudrait renoncer à 57 000 saisonniers et 48 000 frontaliers.

« Plus il y a d'habitants, plus on pollue ! » Le comité d'initiative justifie ces restrictions au nom de la protection de l'environnement. Pour lui, « il s'agit de réduire la surpopulation de notre pays et par là même d'atténuer les atteintes portées à notre milieu vital. » Le Conseil fédéral et le Parlement estiment au contraire que l'environnement est bien mieux protégé par des investissements dans l'économie ainsi que dans le secteur des transports (Rail 2000, transversales ferroviaires, etc.), qu'on ne saurait réaliser sans main-d'œuvre.

Conseil fédéral et Parlement n'hésitent pas à prétendre que l'acceptation de cette initiative « aurait de graves répercussions sur l'économie et affecterait tout particulièrement les régions écartées et de montagne. » A leur avis, les limitations imposées créeraient de nouveaux problèmes dans les hôpitaux, les maisons de retraite ou encore dans l'hôtellerie.

Plus grave, la recherche serait touchée, l'initiative entravant les échanges entre spécialistes et le recours à des chercheurs étrangers, donc la compétitivité de notre pays. Des traités internationaux devraient être dénoncés, isolant la Suisse du reste du monde, à l'heure où la coopération avec l'Europe est vitale.

Propriété, population et horaire de travail en cause, cela fait trois secteurs rudement sensibles. Le moins que l'on puisse admettre est que la Suisse de demain serait presque méconnaissable si le souverain disait trois fois oui le 4 décembre.

Ogi le magnifique

Sûr ! C'est le domaine des transports qu'Adolf Ogi a choisi pour s'affirmer. Même si le patron du Département fédéral des transports, communications et de l'énergie s'est attelé à des problèmes lancinants dans les trois secteurs mammouths qui lui sont confiés. Et même s'il faut noter un premier succès à son crédit, avec le règlement du cas de la centrale nucléaire de Kaiseraugst : le Parlement a accepté le renoncement à ce projet empoisonné et l'indemnisation du maître d'œuvre par 350 millions de francs.

Adolf Ogi n'est pas seulement un jeune patron non universitaire éclatant de santé et de joie de vivre. Il est aussi efficace. Là où son prédécesseur Léon Schlumpf guidait le Parlement dans des labyrinthes juridiques, histoire de temporiser, Adolf Ogi, en vrai sportif, part à la conquête de décisions. Avec les méthodes de celui qui « en veut ». Voir à cet égard le dernier message sur le budget des CFF, d'un ton absolument inédit, qui bouscule la grande Régie.

Médiatique jusqu'à la gourmandise, l'homme utilise à fond ses talents de chef d'entreprise, oubliant parfois qu'il n'est « qu'à » la tête d'une administration fédérale. N'empêche ! Le monde bouge. Et ce sont des coureurs de sa trempe qui permettront à la Suisse de rattraper une Europe que le pays a cru trop longtemps statique. Adolf Ogi va partout ou fait venir à lui, pour bien montrer que la Suisse tient à rester cœur vivant de l'Europe. Pourvu que les Suisses le suivent !

Raymond Gremaud